

RAPPORT MENSUEL DE PROTECTION DE FEVRIER 2021 DE LA REGION DE L'EST



Figure 1: photo lors d'un focus groups avec des élèves PDIs à Yamba

I. Contexte/Points saillants

La région de l'Est est toujours sous l'emprise des exactions des hommes armés non identifiés dans la majorité de ses provinces. Des assassinats individuels ou collectifs, des attaques à la mine, la région de l'Est connaît aujourd'hui une autre forme de violation de droits humains allant des menaces à la persistance d'une imposition d'idéologie religieuse aux populations des différentes localités qui sont devenus le terrain de jeu des HANI.

Le contexte sécuritaire au cours de ce mois de Février 2021 demeure toujours précaire, notamment dans les provinces du Gourma, de la Tapoa, de la Komondjari et de la Gnagna avec une forte présence des hommes armés non identifiés (HANI). Seule la province de la Kompienga connaît une stabilité sécuritaire depuis Décembre 2020 à Février 2021.

Au cours de ce mois de Février 2021, des incidents sécuritaires ont été enregistrés tels que la neutralisation de 02 présumés HANI par des FDS lors de leur patrouille dans la Komondjari, la riposte d'une attaque par des FDS a, Sakoani, l'enlèvement d'un membre du groupe d'auto-défense Kolgweogo dans la Tapoa.

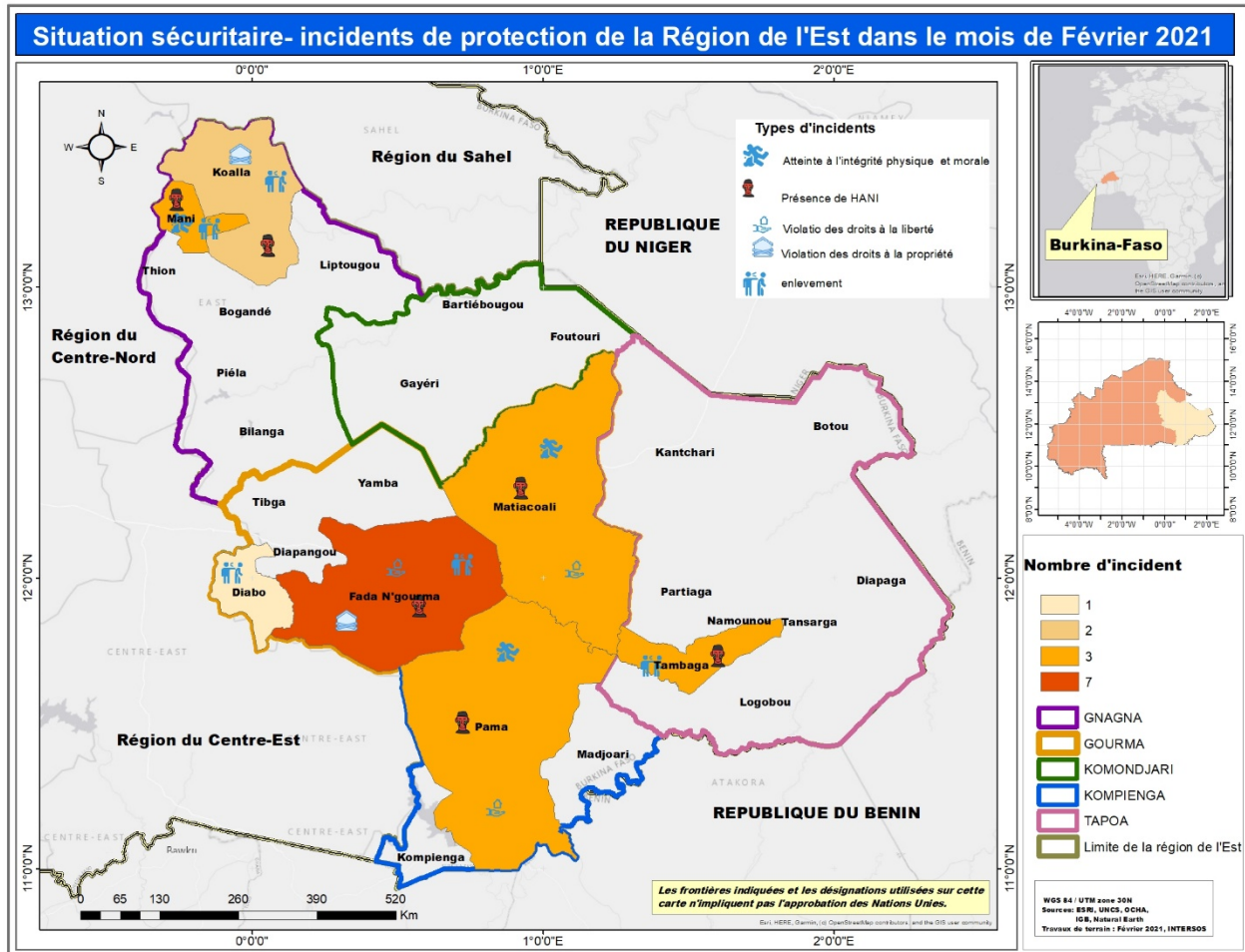
Quant aux incidents de protection, il s'agit d'abord des **enlèvements de civils, de Leaders communautaires et de militants politique** à Nampoansiga dans la Tapoa, à Koulo dans la Gnagna, auxquels s'ajoutent **les menaces à la soumission à la charia** islamique par l'obligation de port de voile par les femmes, de la barbe et des pantalons sautés par les hommes, ajouté à cela, l'interdiction des boissons alcoolisées, des débits de boissons, l'extermination sans conditions des animaux tels que les chiens et les porcs. Ce type d'incidents a été enregistré à Logobou, à Botou dans la Tapoa, à Mani dans la Gnagna et à Nassougou dans le Gourma. Enfin, la destruction des biens par les incendies dans la commune de Kantchari et de Matiacoali. L'atteinte au droit à la vie est caractérisée par la découverte de corps sans vie dont les auteurs sont inconnus.

Sur le plan sanitaire, la région n'a pas enregistré de cas de Covid 19 au cours de ce mois, les autorités régionales et les acteurs humanitaires mettant plus d'accent sur l'observation des mesures barrières par des sensibilisations à travers les médias.

Un couvre-feu est en vigueur à partir de 19h00 à 04 h dans les communes concernées par l'état d'urgence, de 22h-à 04h dans les chefs-lieux des provinces et de 00h-04h au chef-lieu de la région.

En résumé, le contexte sécuritaire de la région de l'Est au cours de ce mois demeure précaire avec une répétition de type d'incidents observés au cours des derniers mois dans ses différentes localités. De l'analyse, il ressort que la violation portant atteinte au droit à la vie a été moins considérable, faisant place à une prédominance des enlèvements des civils par des HANI qui serait une manière de soutirer des informations sur la collaboration de la communauté avec les Forces de défense et de sécurité (FDS), les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les groupes d'auto-défense Kolgweogo.

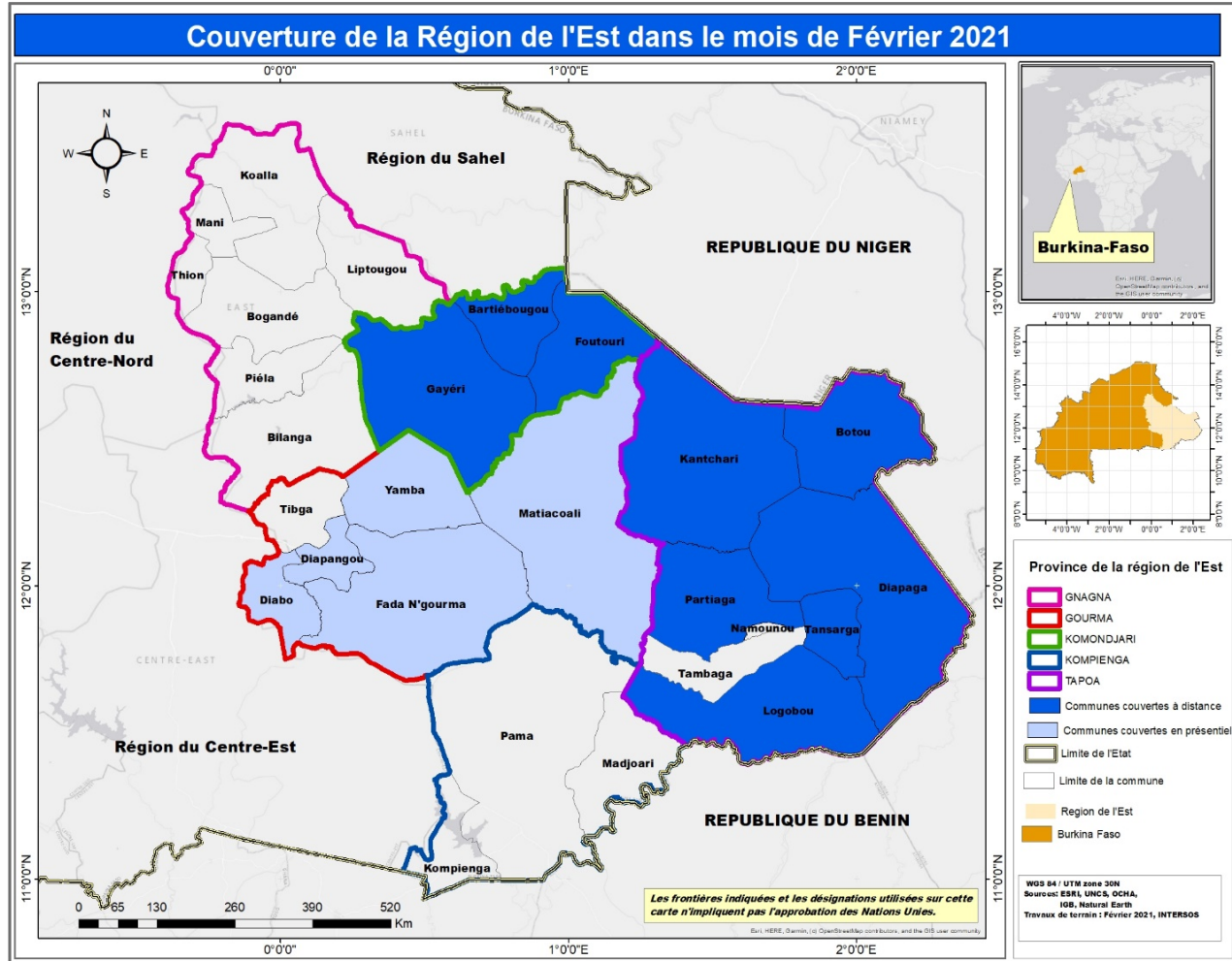
Carte 1 : Situation des incidents



II. ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

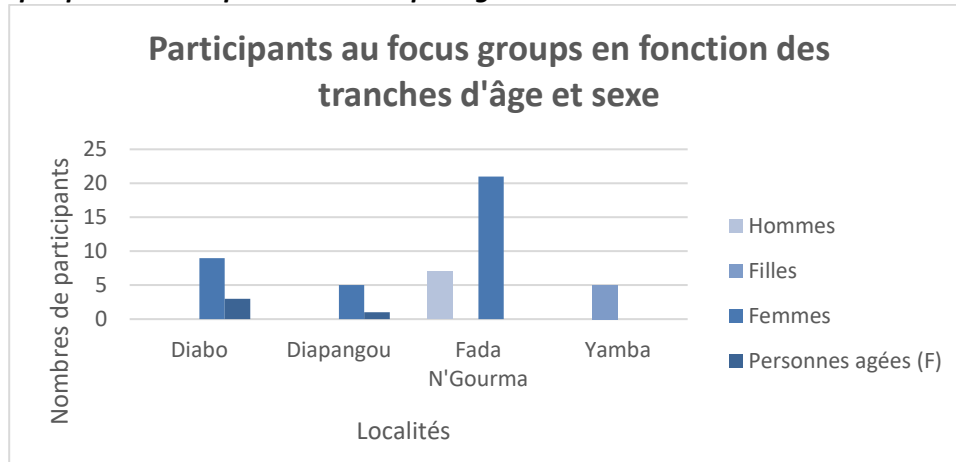
Le monitoring de protection étant une démarche transversale, partagée entre une diversité d'acteurs qui contribuent à recueillir, à analyser les informations de protection et à les mettre au service des organisations dans le cadre d'une réponse efficace, a concerné principalement trois provinces à savoir la Tapoa, la Komondjari et le Gourma. Ainsi, nous avons effectué deux types de monitoring de protection à savoir le monitoring à distance qui a concerné la Tapoa et la Komondjari et le monitoring présentiel dans les 4 communes de la province du Gourma à savoir la commune de Fada, de Yamba, de Diabo et de Diapangou. En rappel, la commune de Matiacoali (Ougarou) et celle de Tibga ont vu leurs activités se faire également à distance pour ce qui est de ce mois de février 2021.

Carte 2 : Couverture des activités de février 2021.



A titre de missions de monitoring, 09 ont été effectuées pour la réalisation neuf (9) focus group dans le cadre du monitoring communautaire et de la sensibilisation pour la prévention de la covid 19 répartis comme suit : quatre (04) focus groupe à Fada, un (01) à Diapangou, deux (02) à Diabo et deux (02) à Yamba suivi de quatre (04) indices de monitoring à savoir un (01) yamba, un (01) à fada un (01) à Diabo et un (01) à Diapangou. Ces focus ont porté essentiellement sur la collette des opinions sur les thématiques de protection mais aussi à la sensibilisation des communautés à la prévention de la covid19.

Graphique 1 : Participants au Focus par âge et sexe



Les zones à risque élevé d'incidents n'ont pas varié au cours de ce mois. On distingue entre autres les localités comme Natiaboani, Nagré, Koaré, Nassougou, Matiacoali, Ougarou dans la province du Gourma. Dans la province de la Tapoa, nous avons la commune de Botou partie frontalière avec le Niger, la commune de Logobou frontalière au Benin. Les hommes armés non identifiés y sont présents fréquemment et affirment la confiscation de ces zones pour l'instauration d'un Etat Islamique selon les informations issues du monitoring de protection.

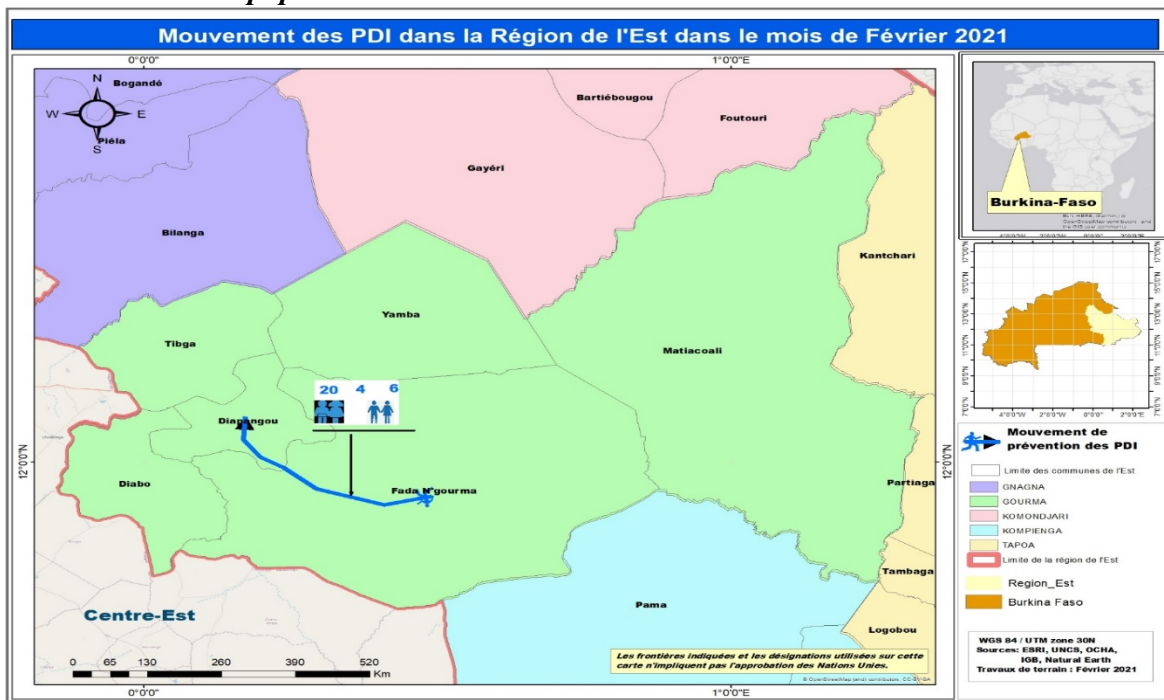
Les communes de Foutouri, Bartiéboougou dans la Komondjari, les communes de Mani, Liptougou dans la Gnagna sont aussi des zones à forte présence de HANI.

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION.

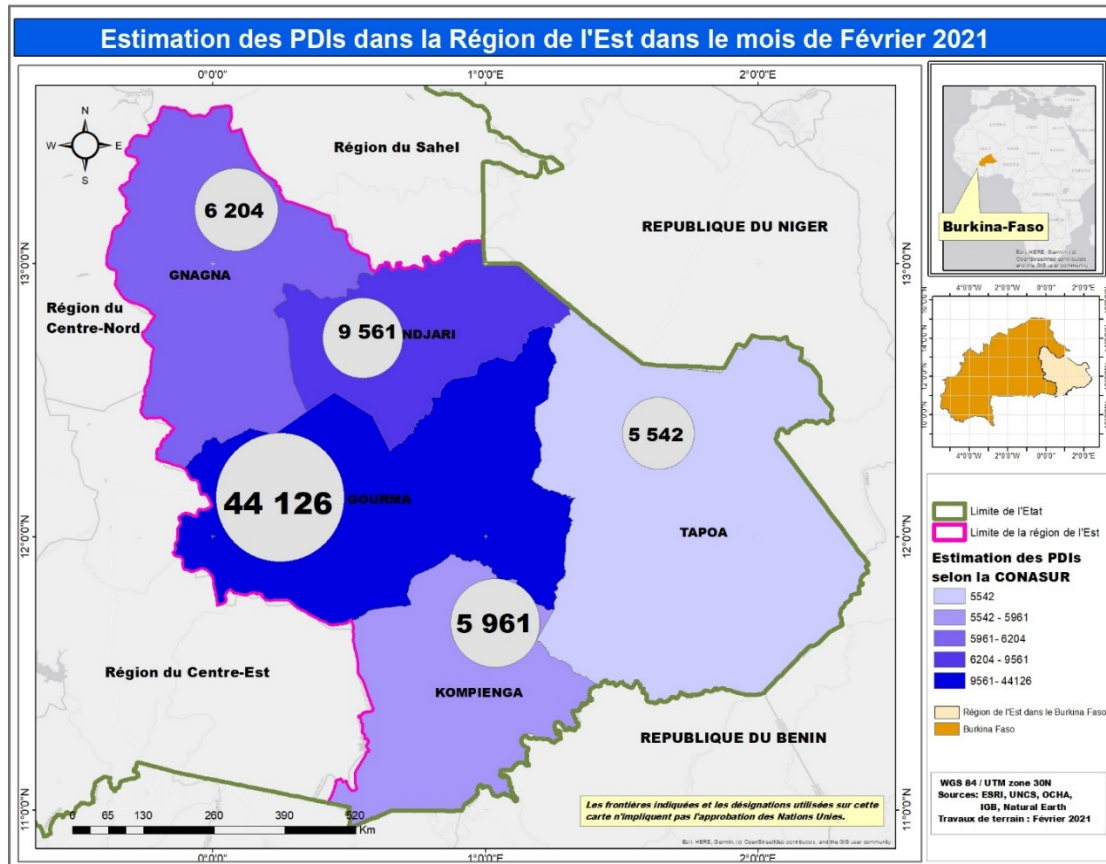
Les motifs des mouvements de population de la région de l'Est changent d'un point à un autre, d'une zone à une autre. Nous retenons que dans la plupart des cas, ces mouvements se sont effectués soit à titre préventif, soit suite à des intimidations et/ou des ultimatums de quitter les zones d'origines de la part des Hommes Armés Non Identifiés (HANI) ou encore suite à des attaques. Ainsi, ils sont principalement orientés des zones à risques élevés d'incidents sécuritaires et de protections vers les zones à risque moins élevés. Autrement dit, les populations des zones moins sécurisées comme les périphéries des communes urbaines, des communes rurales se déplacent vers les zones urbaines notamment les chefs-lieux des provinces, en exemple Fada, Diapaga, Bogandé, Pama et Gayéri. En effet, les patrouilles des forces de défenses et de sécurité (FDS) dans les zones périphériques des communes urbaines sont moindres, ce qui accroît les incidents sécuritaires et de protection engendrant un déplacement massif des populations vers les localités où elles pensent être à l'abri de l'insécurité. Les zones urbaines ayant une sécurité stable grâce à la présence des FDS qui font des patrouilles régulièrement sont les zones d'accueil des Populations Déplacées Internes (PDI). Au cours de ce mois de février, nous avons enregistré un mouvement pendulaire de population dans la commune de Fada. Le

mouvement a concerné une population de 04 ménages dont 30 personnes venues de Koaré un village de la commune de Fada pour la commune de Diapangou.

Carte 3 : Mouvement de population Février 2021



Selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et le monitoring de protection, on enregistre 71287 déplacés dans la région de l'Est dont 12839 hommes, 14361 femmes, 44087 enfants. Selon la répartition en fonction des provinces, nous avons donc 44019 dans le Gourma, 9561 dans Komondjari, 5961 pour la Kompienga, 6204 pour la Gnagna et 5542 pour la Tapoa.



Carte 4 : Estimation du nombre des PDIs par province dans la région

IV. PROBLEMES DE PROTECTION

La situation de protection se dégrade de jour en jour dû aux multiples incidents qui s'enregistrent au cours de chaque mois. Ces incidents sont de diverses natures et varient d'une zone à une zone. Il faut noter que les provinces du Gourma, Tapoa, Komondjari, enregistrent des incidents de protection allant de l'intimidation, des incendies de domiciles privés, des ultimatums, des menaces, des prêches suivis d'enlèvements. Cela rend les populations plus vulnérables avec un besoin d'assistance quotidien croissant.

1. SITUATION SECURITAIRE - INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Dans les zones de couverture, les incidents enregistrés au cours de ce mois sont principalement de 03 types pouvant ainsi être résumés **comme suit** :

a. Les enlèvements :

Ces violations ont concerné au cours de ce mois de février 2021 des victimes au nombre de 07 personnes dont 03 à Nampoasiga dans la commune de Logobou le 21/02/2021, un (01) dans la commune de Tambaga le 12/02/2021, tous dans la province de la Tapoa. Dans la commune de Mani dans la Gnagna, 02 membres de la famille TINDANO ont été enlevés à Koulo le 19/02/2021 et (01) un autre à Boulyendé.

De ces personnes enlevées, seule la victime de la commune de Tambaga aurait pu s'échapper de la main de ses ravisseurs, du reste aucune nouvelle de ces derniers n'a été reçue.

b. Les menaces :

Cette violation a pris de l'ampleur au cours de ce mois mais sous plusieurs formes. Il faut cependant noter que des rencontres de prêches avec la population par des HANI, des menaces du personnel de travail ont été enregistré ; **ces violations au nombre de 04 ci-dessous détaillées.** Le 03/02/21 des HANI auraient menacé la population de la commune de Botou d'exterminer les animaux comme les chiens, les canards et les porcs. Ces derniers ont passé à l'exécution par l'arme à feu de tout ce qui relevait de ces animaux ci-dessous mentionnés tout en promettant qu'au prochain passage toute personne qui aurait à de détention un porc, un chien, un canard serait purement à son tour exécutée. Le personnel enseignant du collège et de l'école primaire de Koulofo dans la commune de Mani aurait été menacé par des HANI à quitter simplement les classes sous peine d'être abattus. Ils vidèrent la cantine scolaire tout en transportant des vivres et du matériels vers une destination inconnue.

Il faut ajouter à cela les récentes menaces de la population de Nassougou le 22/01/2021 ou toute la population aurait été réunie par un groupe de HANI au nombre de 60 sur deux 02 pick-up pour l'instauration d'un couvre-feu de 19H00 à 06H avec les villages concernés comme Tontolibouli, partiaga, Ourasséni, Yemboaligou, Fuankada et Kouloumbiga. Les fidèles chrétiens d'une église à Nampoansiga ont été menacés par des HANI qui fermèrent l'église en ce jour (21/02/2021).

c. La destruction des biens

Les destructions de biens par les incendies ont été enregistrées au cours de ce mois. Il faut noter que le 22/02/21 des HANI auraient opéré des tirs au marché de Sakoani dans la Tapoa, et auraient ensuite détruit des marchandises et des engins tels que des motos. Ils ont par la suite mis le feu sur 03 maquis sur la place qui ont été totalement consumés. Le 02/02/2021, un Leader communautaire pris pour présumer connivent des FDS dans la commune de Matiacoali Boadéni aurait vu sa cour brûlée par des HANI. A Soam des greniers ont été brûlés sous prétexte que ce village préparerait la mise en place d'un groupe de volontaire de défense pour la patrie.

Les incidents ci-dessus ont fait l'objet d'alerte et de partage pour un suivi et une prise de décision sur la situation de protection qui prévalent dans les différentes localités de la région.

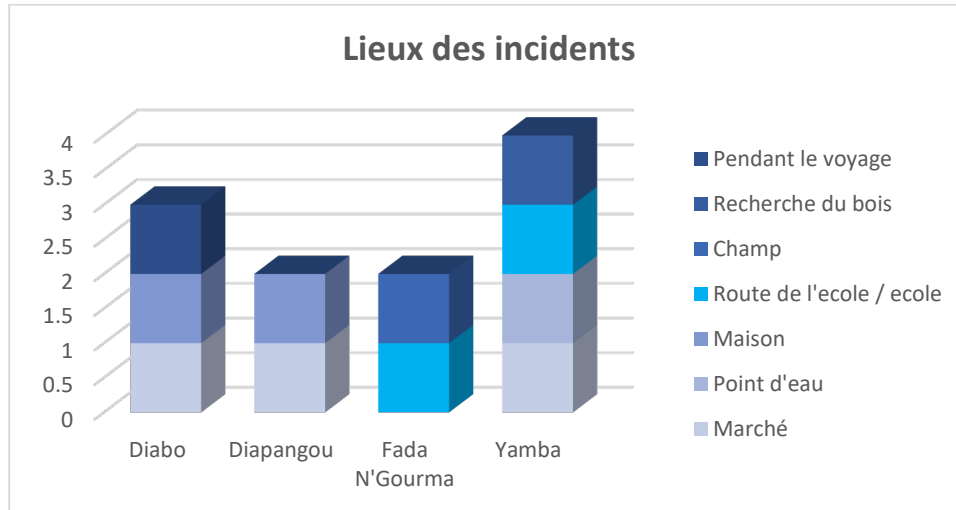
d. L'atteinte au droit à la vie

L'atteinte au droit à la vie au cours de ce mois est caractérisée par la découverte des 02 corps sans vie dont les auteurs sont inconnus. Il s'agirait une fille de 10 ans en classe de CM2 retrouvée morte dans la commune de Fada à Bougui et une femme d'environ 30 ans dans la commune de Pama à Nadjagou.

Les forces de défense et de sécurité effectuent des patrouilles de sécurisation dans les provinces mais force est de constater que malgré cela, on constate une insuffisance de présence dans certaines localités où les groupes armés posent des actions sans inquiétude ; c'est le cas des communes de Partiaga, logobou et Botou dans la province de la Tapoa, les communes de Batiébougou et Foutouri dans la Komondjari, de Mani dans la Gnagna, et de Matiacoali dans le Gourma

Quant aux volontaires de défense pour la patrie et les Kolgweogo, ils effectuent des patrouilles en collaboration avec les forces de défense et de sécurité sur les axes reliant les chefs-lieux des provinces à la région. Ils effectuent également des opérations de ratissage après présence des HANI ; c'est l'exemple de l'opération de ratissage le 25/02/21 ou les présumés HANI ont été arrêtés et neutralisés.

Graphique 2 : Lieu des incidents.



V. SGBV

La problématique de protection sur les violences basées sur le genre demeure toujours un défi à relever dans la région de l'Est avec une typologie diversifiée en fonction de la situation géographique des provinces. Il faut noter que le signalement et la dénonciation des violences basées sur le genre reste un défi si bien que même à l'observation certaines séquelles sur les victimes peuvent être perçus. Cette réalité pourrait être due aux pesanteurs socio-culturelles et à la volonté des familles de vouloir résoudre les problèmes à l'amiable garantissant ainsi la protection et la dignité des auteurs et leur famille. Cette situation conduit à une tendance de normalisation des abus par les victimes.

Au cours de ce mois, un cas de violence basée sur le genre a été enregistré dans la commune de Diabo ; il s'agit de l'enlèvement d'une jeune fille élève de 15 ans par un jeune homme membre de la communauté dans l'intention d'en faire d'elle une femme de foyer avec pour conséquence la déscolarisation de cette dernière.

VI. PROTECTION DE L'ENFANCE

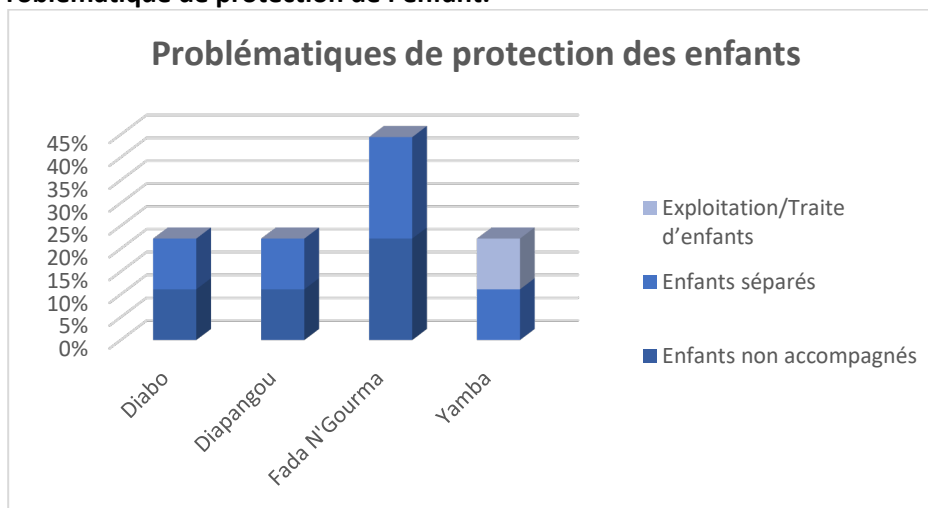
Les enfants sont une catégorie qui mérite une attention particulière à cause de leur fragilité qui en fait d'une couche vulnérable. Il faut noter que grand nombre des enfants PDI ont été victimes de déscolarisation abandonnant du coup les bancs pour vaquer à d'autres occupations comme le ménage dans les maisons d'accueil. Ils deviennent aussi des petits commerçants ambulants avec le risque d'exploitation, la soumission aux tortures **en cas** de perte d'article. Ces pratiques sont plus récurrentes plus dans la commune de Fada, de Diapangou et les lieux à grande envergure d'activités commerciales.

Il faut ajouter à cela la mendicité qui semblerait devenir un moyen de subsistance pour certaines familles PDI. Ce phénomène a pris de l'ampleur avec la question des talibés qui faisaient des tours dans les maisons, mais la mendicité est pratiquée plus dans les restaurants, dans la rue, les gares routières ou tout lieux de regroupement de personne. Par estimation, plus de 300 enfants mendiants pourraient être retrouvés dans la ville de Fada.

L'analyse des données du monitoring dévoile la présence des enfants non accompagnés, les enfants séparés dans les communes de Fada, Diapangou, Diabo et Yamba avec une prédominance à Fada pouvant être dû à la forte concentration des PDI dans cette localité.

Quant à l'exploitation, le phénomène existe dans les communes de Fada et de Yamba, où les enfants en saisons des pluies sont exploités par des agriculteurs au profit de leur parents.

Graphique 3 : Problématique de protection de l'enfant.



Au cours de ce mois, une atteinte au droit à l'enfant a été enregistrée à savoir le corps sans vie d'une jeune fille d'environ 10 ans retrouvée à Bougui dans la commune de Fada. Il faut ajouter à cela, l'enlèvement d'une jeune élève de 14 par un membre de la communauté de Diabo. Un jeune enfant orphelin non accompagné a reçu une assistance cash de 30 000 CFA pour règlement des frais de scolarité pour lesquelles il s'est vu à plusieurs reprises expulsé de la classe.

VII. PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

L'amélioration de la situation de protection est encore plus nécessaire pour les enfants, les femmes veuves et les personnes âgées.

Les enfants sont victimes de la déscolarisation, de la séparation avec les parents, les exposants à la mendicité, à l'exploitation par le travail dans le cadre de survie. Cela pourrait compromettre leur avenir dans le sens où ces derniers ne reçoivent que l'éducation de la rue pour fonder un modèle de vie. Il faut ajouter à cela, les enfants nés avec une malformation ou vivant avec un handicap qui ont souvent un manque d'attention par les membres de la famille et sont parfois considérés comme signe de malheur. Les soins santé, l'alimentation, la sécurité et la scolarisation sont des besoins fondamentaux pour les enfants dans les zones de forte concentration de PDIs, notamment dans les chefs-lieux de provinces.

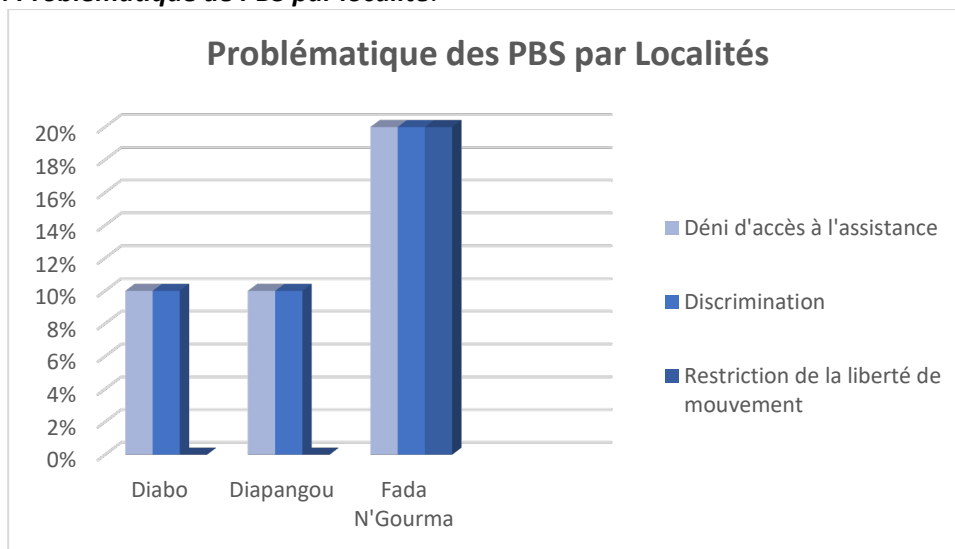
Les femmes quant à elles, on distingue des femmes vivant seules ou cheffes de ménages avec la charge de la famille, depuis la fuite des époux, n'ayant un retour de nouvelles sur ces derniers, vivant avec le doute sur leur mort ou leur vie. D'autres sont des veuves, ayant vu leurs époux être assassinés devant elles, vivant donc avec un traumatisme mental.

Certaines femmes pour satisfaire au besoin quotidien de la famille, travaillent dans les restaurants, dans des débits de boisson avec des expositions à des éventuels risques de violence basée sur le genre.

Les personnes âgées, vivent à la maison avec ou sans un minimum de soins hygiéniques, des besoins toujours non comblés car frappées par l'âge, n'ayant pas la force de travail.

Des personnes à besoins spécifiques au nombre de 10 avec des besoins variés ont été assistées au cours de ce mois dont 03 à fada, 02 Yamba, 02 à Diapangou, 01 à Diabo, 01 à Matiacoali, 01 à Ougarou.

Graphique 04 : Problématique de PBS par localité.



Les principales problématiques des personnes à besoins spécifiques dans les différentes communes de la province du Gourma demeurent le déni à l'assistance, la discrimination, et la restriction de mouvement.

VIII. ETAT DE DROIT

La responsabilité administrative de l'Etat n'est pas assumée dans certaines localités de la région dû à la situation sécuritaire. On constate une fermeture des services déconcentrés de l'état tels que des centres de santé, des écoles dans certaines provinces où le risque sécuritaire est très élevée. C'est le cas des communes de Logobou, Tansarga, Botou dans la province de la Tapoa, les communes de Bartiébouguou et Foutouri dans la Komondjari. Ces services se sont déportés au chef-lieu des provinces avec l'incapacité de la population à se déplacer pour cette situation a engendré une difficulté d'accès aux documents d'état civils tels que les extraits de naissance, l'assistance juridique. Cependant ces localités connaissent des patrouilles des forces de l'ordre et de défense de temps en temps pour la sécurisation des personnes qui y résident et leur bien.

L'accès au service de base demeure une difficulté pour les déplacés internes n'ayant pas ou ayant perdu des documents importants comme la carte d'identité National (CNIB) ou les extraits de naissance.

Au cours de ce mois une forte présence des Hommes armés non identifiés (HANI) à été observée dans les provinces de la Tapoa, de la Komondjari et de la Gnagna et le Gourma. Les communes de Logobou, de Botou et de Matiacoali ont connu des prêches des HANI pour la soumission de la population à la Charia. C'est ainsi que lors d'une réunion de prêche à Nassougou à la date du 22/02/2021, un couvre-feu irrégulier a été instauré par les HANI de 19H à 06H ou toute personne qui enfreindrait cette loi sera purement exécutée.

L'état a instauré un couvre-feu qui restreint la liberté de mouvement de 00H à 04H au chef-lieu de la région, de 19H à 04H dans les zones d'état d'urgence et de 22h à 04H dans les chefs-lieux de province.

IX. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Au cours de ce mois de février 2021, les point focaux et membres de comité de protection communautaire ont relayé les incidents sécurité et protections au nombre de 14 qui ont eu lieu dans les différentes zones. A cela, il faut ajouter l'identification et l'assistance de 10 personnes à besoins spécifiques et une mobilisation pour la tenue de 09 séances de monitoring communautaire. Il faut rappeler que aucune formation n'a été admise à leur profit au cours de ce mois.

X. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

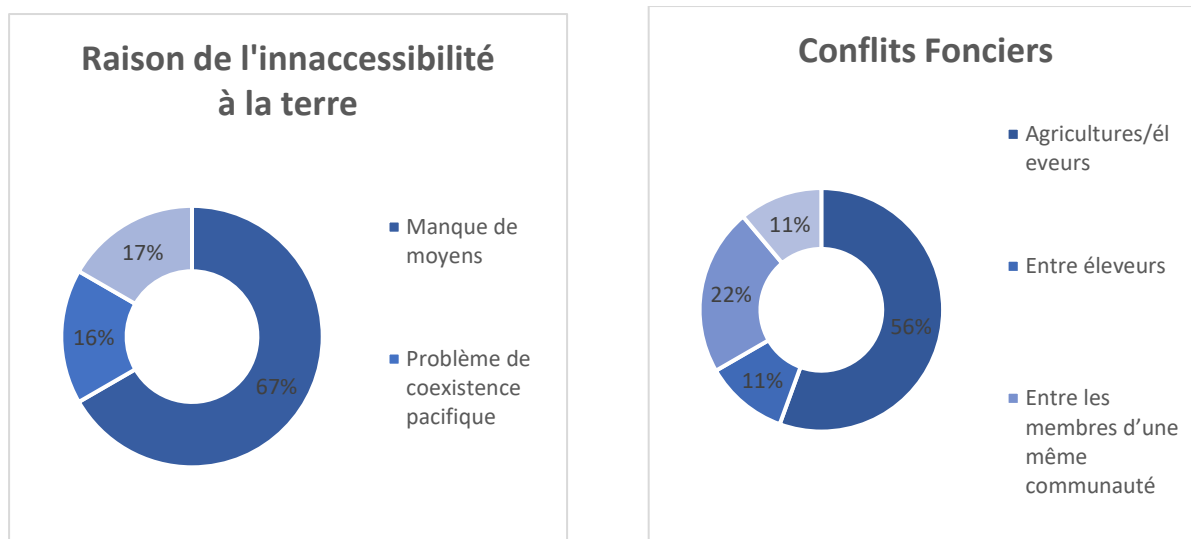
L'accessibilité des logements, des terres et des biens est une difficulté vécue quotidiennement par les PDI dans les zones d'accueil.

Le logement est acquis soit par des relations de famille ou soit par location avec un coût moyen de 5000FCFA dans les zones périphériques et 17500FCFA dans la ville, ce qui n'est pas chose aisée. Se procurer d'un abri personnel est aussi difficile conditionné par la vente non règlementée des parcelles appelés communément terrains non lotis à environ 1500FCFA le m²

Quant aux terres, les personnes déplacées en début de la crise ont bénéficié d'assistance communautaire ou des membres des familles ont accepté céder une portion de leur terre aux déplacés pour l'exploitation agricole. C'est le cas dans les communes de Fada, de Yamba, Diabo et Diapangou. Cette situation a connu un changement par la suite ou l'acquisition de la terre que ce soit pour exploitation agricole ou de pâturage est conditionné par location de 20 000 voire 30 000FCFA/ha.

En bref, l'accès au logements terre et biens est difficile dû au manque de moyen, au problème de coexistence pacifique.

Graphique 05 : Conflits fonciers et raison d'inaccessibilité à la terre.

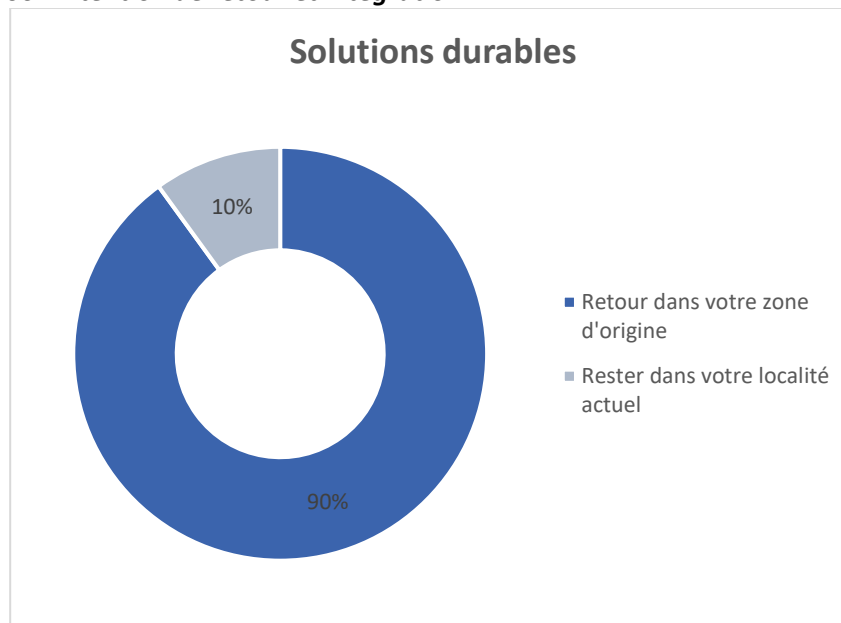


Les conflits fonciers également existent dans la région de l'Est avec des tensions allant jusqu'à des poursuites judiciaires dont le plus fréquent entre éleveur et agriculteurs notamment dans les villages de la commune de Fada tels que Nagré, Natiaboani, Tanwalbougou. Des petites tensions également s'observent entre population hôte et personne déplacés au sujet des services comme l'eau et même l'assistance humanitaire qui privilégie les déplacés.

XI. SOLUTIONS DURABLES

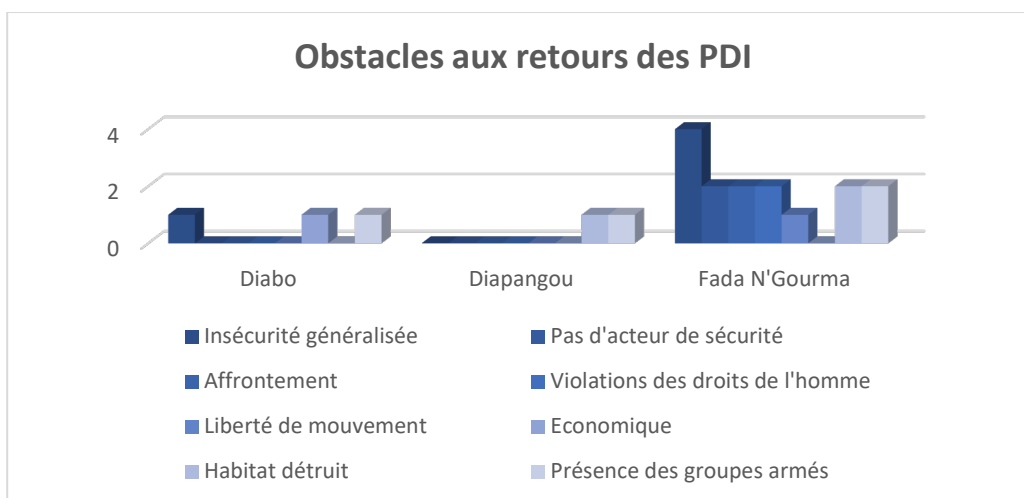
Au sujet des solutions durables, deux tendances se dégagent : La majorité des personnes déplacées internes désirent un jour retourner dans les localités de départ comme meilleure solution et une minorité désirant rester dans les zones d'accueil mettant l'accent sur l'incapacité de l'état à restaurer la sécurité. Mais parler du retour, certaines conditions doivent être réunies telles que la restauration des services de l'état, la restitution des terres confisquées par les HANI, une assistance financière pour le relèvement économique, le retour total de la paix, l'appui à la construction des abris et la mise en place des services sociaux de base.

Graphique 06 : intention de retour et intégration



L'insécurité généralisée, le manque d'acteur de sécurité, les violations des droits humains, la présence des groupes armés, les habitats détruits seraient les obstacles de la manifestation du non-retour par certaines PDI.

Graphique 07 : obstacles au retour des PDI



XII. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

INTER SOS a participé à une rencontre sous cluster protection de l'enfance le 25/06/21 dont l'objectif était de présenter la situation d'alerte RRM, ensuite, de présenter la nouvelle matrice 5W de protection et enfin de mettre à jour la cartographie et la prise de connaissance du cluster sur tous les acteurs humanitaires qui ont des "espaces amis d'enfants".

En dehors des rencontres clusters, INTER SOS prend part à toute initiative dans le cadre d'assistance humanitaire au sein de la région tout en apportant sa part contributive.

La prochaine rencontre du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance aura lieu au sein de la base de l'organisation INTER SOS.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Recommandations	Actions	Localités des bénéficiaires.	Recommandations adressées à
<ul style="list-style-type: none"> Etendre l'assistance en vivres du PAM dans la province de la Tapoa et la Komondjari. 	<ul style="list-style-type: none"> Inclure 15 103 PDIS dans la distribution mensuelle 40 tonnes des vivres. 	<ul style="list-style-type: none"> Communes de Diapaga, Gayeri 	PAM + INTER SOS
<ul style="list-style-type: none"> Appuis à la construction d'abris au profit des personnes âgées dans la province de la Tapoa 	<ul style="list-style-type: none"> Appuis à la construction de 200 abris dans la province (Diapaga, Kantchari) au profit de 200 menages PDI 	<ul style="list-style-type: none"> Diapaga Gayeri 	ABRIS/AME

<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les sources d'eau potables dans la provinces du Gourma. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de 04 adductions d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur 1-11-06-03. 	Eau/Hygiène&v assainissement
<ul style="list-style-type: none"> • Production des Cartes d'identité Nationales au profit des PDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire et livrer au moins 3000 CNIB à 3000 PDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Communes de Fada, Yamba, Diapangou, Tibga, Diabo. 	Direction de l'action humanitaire de l'Est.

XIV. PROTECTION TRANSVERSALE

CLUSTER	LOCALITES	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
SECURITE, MINES, ALPC, REG	Tapoa Komondjari Gourma	-Insécurité -Présence et menaces des HANI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un plaidoyer pour la sécurisation des périphériques des localités des provinces. 2. Intensifier les patrouilles dans les localités de Koala, Foutouri, Logobou, Botou, Maticoali, Nassougou, Nagré.
EDUCATION	Diapaga Gayeri	Difficulté de vie des élèves déplacés Incapacité de satisfaire aux besoins quotidiens. (Eau, kits d'hygiène, frais scolaire)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plaidoyer pour une assistance en cash à plus de 3000 PDI élèves dans la province de la Tapoa et de la Komondjari. 2. Parrainages scolaires des élèves déplacés.
SANTE/NUTRITION	Diapaga Kantchari Fada GAYERI	-Risques de maladies liées à l'hygiène alimentaire. -Risques de malnutrition sévère chez les enfants	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des communautés sur les maladies liées au manque d'hygiène ; 2. Dotation de 100 kits d'hygiène et sanitaires à 100 ménages dans chaque commune.
ACCES A L'EAU POTABLE ET INFRASTRUCTURE D'ASSAINISSEMENT	Fada DIAPANGO Gayeri	La région connaît une insuffisance des ressources en eau potable. Il faut ajouter à cela le besoin accru dû à l'arrivée des PDI et aussi le coût de l'eau. De ce fait, l'accès à l'eau est très limité dans les zones d'accueil, idem pour les toilettes. L'ONEA ne semble pas pouvoir satisfaire à la demande en eau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire des sources d'approvisionnement en eau (forages modernes, puits à grands diamètres) au nombre de 04 par communes. 2. Impliquer les populations dans la réalisation d'infrastructures Wash (latrines, lave-mains etc.)
ABRIS ET VIVRES	<ul style="list-style-type: none"> • Kantchari • Diapaga 	Malgré les efforts consentis par le HCR, Plan et OIM l'accès aux abris demeurent l'un des besoins exprimés par les PDI.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuis à la construction de 200 abris dans la province de la Tapoa(Diapaga , Kantchari) au profit de 200 menages PDI
COEXISTENCE PACIFIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Maticoali • Tanwalboug ou 	Les préjugés et la stigmatisation sont une triste réalité constatée surtout à Maticoali.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de dialogues intercommunautaires sur la cohésion sociale.

	<ul style="list-style-type: none"> Namoungou 		
--	---	--	--

Annexe : Tableau de la liste des incidents.

N	Localités	Description de l'incident	Types de violations	Personnes directement affectées par l'incident
1.	Gourma/Matia coali	Ménaces: Intimidation et incendie des débits de boissons alcoolisés le 02 /02/2021 dans la commune de Matiacoali par des HANI qui ont fait irruption dans la localité	Atteinte au droit à la liberté	9 personnes don't 04 femmes et 5 hommes
2.	Tapoa/Tambaga/Saborga	Enlèvement: Un conseiller municipal de Saborga a été enlevé par les Hani le 02/02/2021, non-loin du parc Arly.Ce dernier par la suite s'est échappé de la main de ses ravisseurs.	Atteinte au droit à l'intégrité physique et de la liberté.	1 homme enlevé
3.	Tapoa/Tambaga	Enlèvement: Un member du groupe Koglweogo a été enlevé le 02/02/2021 par un GANI dans la commune de Tambaga	Atteinte au droit à la liberté	1 homme enlevé
4.	Gourma/Matia coali/Boadeni	Destruction: Incendie de domicile d'un leader communautaire dans le village de Boadeni le 02/02/2021 à Matiacoali sous prétexte que ce dernier fournissait des informations aux FDS.	Atteinte au droit à la propriété	10 personnes
5.	Tapoa/Botou	Menaces: Le 03/02/2021, des Hani ont occupé la quasi-totalité des villages de Botou .Ils ont abattu tous les porcs qu'ils ont croisés sur leur chemin. Ils ont promis d'abattre les propriétaires des porcs leur prochain tour, s'ils trouvaient encore des porcs dans le village, obligeant beaucoup de gens à vendre leurs porcs à bon marché.	Atteinte au droit à la liberté	Le population de Botou est estimée à environ 20 000hbt
6.	Kompienga/Pama/Nadjagou	Découverte d'un corps sans vie: un corps sans vie d'une femme d'environ 30 ans a été découvert par des riverains sur l'axe Koualou-Nadjagou le 10/02/2021.L'auteur de ce crime reste inconnu.	Ateinte au droit à la vie	1 personne
7.	Gnagna/Mani/Koulfo	Menaces: Le 10/02/2021: intimidation des enseignants des collèges et de l'école primaire de Koulfo dans la commune de Mani par les HANI.Le matériel des enseignants et les vivres auraient été emporté par les assaillants.	Atteinte à l'intégrité psychologique	12 don't 7 hommes et 05 femmes.

8.	Gourma/Matia coal/Soam	Menaces: Le vendredi 12/02/2021, le village de Soam était sous l'ordre de plusieurs Hani. Ils passaient de famille à famille ou des habitats et greniers ont été brûlés : Le prétexte est qu'ils auraient appris que les populations veulent mettre en place des VDP, afin de pouvoir se défendre ; ainsi, ils donnent un ultimatum de 72 heures pour quitter les lieux disaient-ils selon les informations reçues.	Atteinte au droit à la liberté	Estimation à 140 personnes dont 50 femmes, 40 hommes et 50 enfants.
9.	Gourma/Diabo /Zanré	VBG: Le 17/02/2021 un cas d'enlèvement de jeune fille été aurait signalé dans la commune de Diabo. En effet, Il s'agit de rapt d'une jeune fille de 17 ans qui était en classe de seconde qui aurait été enlevé par son copain aux environs de 18h30mns dans le village de Zanré.	Atteinte à l'intégrité physique	1 personne enlevée
10.	Gnagna/Mani/ Boulwendé	Enlèvement: Le 17/02/2021, vers 6h35mn, 03 Hani lourdement armés ont fait irruption dans un village de Boulwendé, commune de Mani. Ils ont enlevé un chef de famille avant de se replier dans la nature. Les frères, femmes et enfants de l'intéressé ont assisté impuissamment cet enlèvement.	Atteinte au droit à la liberté	1 homme enlevé
11.	Fada N'Gourma/Bougou	Découverte de corps sans vie: Le vendredi 18/02/2021, la population de Bougou a été alerté par les riverains de la présence d'un corps sans vie d'une fillette de 10 ans. Elle est élevée en classe de CM2 à Bougi	Atteinte au droit à la vie	1 fille morte
12.	Tapoa/Logobou/Namponsiga	Enlèvement: Le 21/02/2021, les HANI sont venus à l'église enlever trois (03) jeunes du village. L'objectif de cet enlèvement serait de les indiquer certaines familles où sont les VDP (Volontaires pour la Défense de la Patrie).	Atteinte au droit à la liberté	03 personnes enlevées.
13.	Tapoa/Kantchari/Sakoani	Destruction de bien: Le 22/02/2021, des HANI ont fait une irruption à Sakoani. Après avoir fait des tirs sporodiques ils ont vandalisé, et emporté deux tricycles et une somme de cents mille francs qu'ils ont retiré dans une famille avant de repartir.	Atteinte au droit à la propriété.	Estimation à 200 personnes dont 125 femmes et 75 hommes
14.	Gnagna/Mani/Koulfo	Enlèvement : des HANI ont fait irruption dans le village de Koulfo où 02 personnes furent enlevés dans le village de Koulfo, tous de la famille TINDANO	Atteinte à la liberté de la personne	02 personnes enlevés.